

# Journal du foyer résidence L'Astrée N°12

Hello tout le monde !

L'été arrive et votre journal aussi ! Au programme, comme toujours, de la bonne humeur, de l'actualité, des propositions de loisirs et des souvenirs...

Le club d'écriture s'est creusé la tête pour vous apporter sourires et réflexions afin de vous faire passer un bon moment en solo ou à plusieurs.

Nous vous souhaitons donc un bel été, riche d'échanges et de partages. Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée, oui, comme les enfants ! Ou avant, si vous souhaitez rejoindre notre équipe, ce qui est toujours possible à tout moment de l'année.

À bientôt.

Emmanuelle



# H umour :

Le président du tribunal s'adresse à l'accusé :

- L'alcootest prouve que vous conduisiez en état d'ébriété. Reconnaissez-vous les faits ?
- Pour sûr, Monsieur le Président ! J'avais bu ! Tellement bu même que je n'arrivais pas à souffler dans le ballon ! Heureusement, le gendarme qui m'a arrêté était sympa : c'est lui qui a soufflé à ma place...



Monique



n sujet d'actualité : les violences sexuelles.



Impactés par les actualités, nous avons décidé de nous pencher sur ce sujet délicat.

On entend parfois que :

- On en parle trop !
- Ça a toujours existé !
- Ils en font trop, c'est louche quand même...

En fait, de quoi parle-t-on ?!

D'après le site du gouvernement :

« Les violences sexuelles recouvrent les situations dans lesquelles une personne impose à autrui un ou des comportements, un ou des propos (oral ou écrit) à caractère sexuel, y compris via les numériques. Elles sont l'expression de la volonté de pouvoir de l'auteur sur la victime.

Aussi, les violences sexuelles recouvrent différentes formes : agression sexuelle, viol, voyeurisme, harcèlement sexuel, mutilation sexuelle, prostitution, exploitation sexuelle, diffusion de contenu à caractère intime, etc.

La notion de consentement est fondamentale. Dans les violences sexuelles, la victime n'a pas consenti et n'a pas souhaité ces comportements et/ou propos et/ou image à caractère sexuel.

Le consentement doit être :

- Libre : il doit être donné de plein gré ;
- Éclairé : toutes les personnes impliquées doivent être en pleine possession de leurs moyens ;
- Spécifique : il concerne un acte et un moment précis ;
- Préalable : il doit être donné avant tout acte sexuel ;
- Révocable : l'accord peut être retiré à tout moment, même si l'acte a déjà commencé.

Il ne peut être déduit du seul silence ou de la seule absence de réaction de la victime. Il peut être formulé par des propos, des comportements ou les deux. »

Une fois que l'on a dit cela, que dire d'autre ?!

L'on se rend compte qu'il n'est pas facile d'évoquer ce sujet. Entre ce que disent les médias, notre propre expérience, le jugement des uns et des autres, difficile de s'y retrouver.

Un consensus tout de même : en parler, ça peut faire évoluer les choses. Auparavant, le sujet était tabou ; « ça se savait », « ça se faisait », mais on n'en parlait pas, tant pis pour les victimes... Il ne fallait pas rompre l'équilibre familial quand cela se passait au sein de la cellule familiale, comme c'est souvent le cas encore aujourd'hui.

Les « filles-mères » étaient mises à l'écart et accouchaient parfois chez les Sœurs à Montbrison qui les traitaient très durement, quel que soit l'origine de leur grossesse.

Cas de l'inceste : (source : *senat.fr*)

« Un Français sur 10 est victime d'inceste.

L'inceste tire sa violence de ce qu'il trahit le lien familial. Il bouleverse la place de l'individu dans sa filiation et ébranle l'équilibre symbolique de toute la famille. Il prive l'enfant d'un socle familial stable et protecteur, pourtant essentiel à sa construction.

Les violences sexuelles incestueuses ne relèvent pas d'un simple huis clos entre une victime et son bourreau. Elles se déploient sous le regard d'un tiers : un proche, une institution, ou la société tout entière. Ce regard, ou son absence, fonde la dimension profondément politique de ces violences. Lorsqu'on choisit de ne pas voir, de ne pas entendre ou de ne pas agir, on devient complice.

Moins de 1 % des plaintes pour viol ou agression sexuelle incestueuses aboutissent à une condamnation. Plus de la moitié des victimes tente de se suicider.

Ce constat pose une question fondamentale : « qui voulons-nous protéger ? » »

Alors oui, parlons-en ! Soyons vigilants, ne fermons pas les yeux pour qu'un jour, ces violences puissent, sinon disparaître, devenir marginales...

Le club d'écriture

*Article écrit avant le meurtre de la petite Lyanna qui vient malheureusement faire écho tragiquement à nos réflexions.*



## **U N savoir-faire oublié : produire son propre vin !**

D'aucuns diront que ce savoir-faire n'est pas oublié ! Mais tout de même, il n'y a pas si longtemps, nombre de foyers produisaient leur propre vin, ce qui n'est plus beaucoup le cas aujourd'hui.

Héritées de la famille, les vignes se transmettaient la plupart du temps de père en fils, tout comme le matériel, cuve, pressoir, tonneau, entonnoir, hotte, etc. Se transmettait également le savoir-faire allant de l'entretien de la vigne à la récolte et à la production.

Une corvée s'organisait pour vendanger, car tout se faisait à la main, bien sûr, et ce, parfois sur des terrains très pentus.

Souvent, c'était du Gamay. Le raisin était versé dans de grandes cuves et, tous les jours, il fallait l'écraser en entrant pieds nus dans la cuve. Le problème, c'est que la fermentation du raisin produisait un gaz mortel si la personne demeurait trop longtemps dans la cuve. Ce qui arrivait...

Les premiers jours suivant la vendange, on tirait la « bourrette », un jus de raisin qui, trop consommé, pouvait malmener les intestins !

Une fois mature, le vin était stocké dans des tonneaux. Il était destiné à une consommation personnelle, ce qui permettait toujours de faire des économies, le vin étant invité quotidiennement aux repas, ou vendu en complément de revenus. Dans ce dernier cas, il était mis en bonbonnes et alimentait les petits commerces alentour ou d'autres particuliers qui ne produisaient pas leur vin.

C'étaient souvent de petits vins comme on disait, mais pas de la piquette. Ils contenaient peu d'alcool ; d'ailleurs, certains ajoutaient du sucre lors de la fermentation pour augmenter le degré d'alcool.

Aujourd'hui, beaucoup de vignes ont été arrachées, faute de personnes intéressées pour les exploiter. Par ailleurs, les normes sont telles de nos jours qu'il serait impossible de vendre son propre vin. Seule une consommation personnelle est encore possible.

Un petit mot sur la gnôle !

Autrefois réservée à ceux qui détenaient un « privilège », la gnôle était produite à partir de fruits (prunes, pommes...) grâce à un bouilleur de cru possédant un alambic qui passait de village en village.

Le privilège de bouilleur de cru, hérité de Napoléon, exonérait initialement de taxes la distillation de 10 litres d'alcool pur (ou 20 litres d'eau-de-vie à 50°). Bien que ce droit soit devenu non transmissible par héritage depuis 1960, il subsiste pour les derniers détenteurs originaux ou leurs conjoints survivants jusqu'à leur décès.

Pour les autres propriétaires de verger ou de vigne qui ne bénéficient plus de ce privilège, la distillation reste légale sous conditions strictes :

- Déclaration obligatoire auprès des douanes avant toute opération.
- Paiement de taxes : les 10 premiers litres d'alcool pur sont taxés à 50 % depuis 2008, et le reste à 100 %.
- Consommation personnelle exclusive, sans vente.
- Distillation par un professionnel : la distillation à domicile est interdite (sauf en Alsace-Moselle sous régime spécifique), il faut faire appel à un bouilleur de cru ambulante agréé.

À votre santé !

Le club d'écriture



**À réaliser soi-même** : une jolie guirlande.

Monique vous propose de réaliser une jolie guirlande à déposer partout où vous le souhaitez pour embellir votre intérieur.

Composée à partir d'une ou de plusieurs bouteilles plastiques, elle est simple à réaliser et produit un bel effet.

Pour ce faire, il suffit de couper le goulot et le fond d'une bouteille.

Puis, vous aplatissez la bouteille afin de simplifier le découpage.

Au préalable, vous avez tracé un dessin (ici un papillon) pour en faire un gabarit que vous appliquez ensuite sur le plastique afin d'en découper la forme. Si vous vous sentez à l'aise, vous pouvez bien sûr découper directement sur la bouteille la forme de votre choix.

Une fois les formes découpées, il vous reste à les colorer, de préférence avec des feutres dont la couleur tiendra mieux qu'avec de la peinture.

Pour finir, choisissez un lacet, un fil ou tout autre chose qui permettra de tenir entre eux les motifs colorés à l'aide d'une épingle par exemple.

Amusez-vous bien !

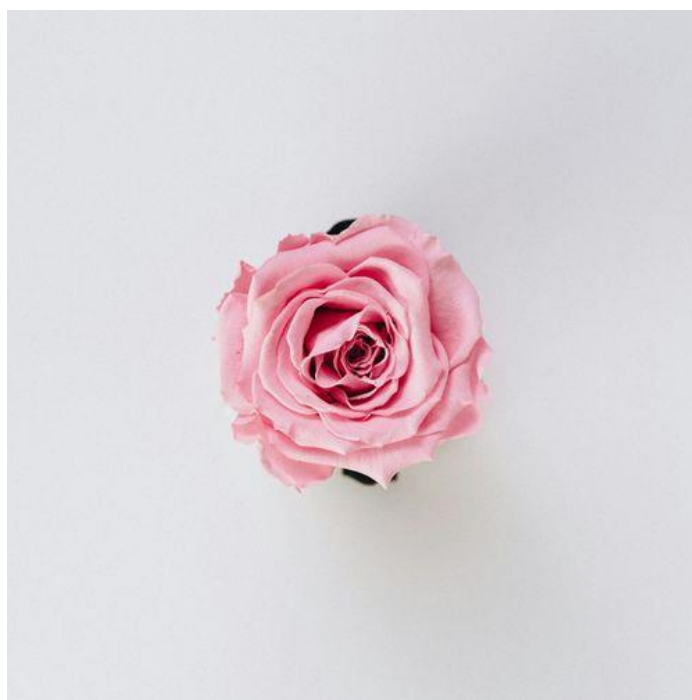


Monique

**C**hanson : « Mon amie la rose », Françoise Hardy.

Nous vous proposons cette belle chanson que la chorale du foyer travaille et accepte de nous partager. Peut-être cela vous donnera-t-il envie de rejoindre la chorale pour passer un bon moment en chansons...

La chanson, écrite dans l'émotion inspirée par la nouvelle de la mort brutale de l'actrice Sylvia Lopez à l'âge de vingt-six ans, est présentée par Cécile Caulier au Petit Conservatoire de la chanson de Mireille. Un an plus tard, en 1964, Françoise Hardy, devenue soudainement une vedette, propose à l'auteur qui ne trouve pas d'interprète de l'enregistrer. La version de Françoise Hardy est devenue l'une des chansons les plus connues et les plus populaires du répertoire de l'artiste et figure régulièrement au palmarès de la chanson française.



La beauté d'une rose pour embellir votre journée.

Le club d'écriture

On est bien peu de chose,  
Et mon amie la rose  
Me l'a dit ce matin,  
À l'aurore je suis née,  
Baptisée de rosée, J  
e me suis épanouie  
Heureuse et amoureuse,  
Aux rayons du soleil  
Me suis fermée la nuit,  
Me suis réveillée vieille  
Pourtant j'étais très belle,  
Oui j'étais la plus belle  
Des fleurs de ton jardin  
On est bien peu de chose,  
Et mon amie la rose  
Me l'a dit ce matin,  
Vois le Dieu qui m'a faite  
Me fait courber la tête,  
Et je sens que je tombe,  
Et je sens que je tombe  
Mon corps est presque nu,

J'ai le pied dans la tombe  
Dé-jà je ne suis plus,  
Tu m'admirais hier  
Et je serai poussière,  
Pour toujours demain  
On est bien peu de chose,  
Et mon amie la rose  
Est morte ce matin,  
La lune cette nuit  
A veillé mon amie,  
Moi en rêve j'ai vu  
Éblouissante et nue,  
Son âme qui dansait  
Bien audelà des nues,  
Et qui me souriait  
Croit celui qui peut croire,  
Moi j'ai besoin d'espoir  
Sinon je ne suis rien  
Ou bien si peu de chose,  
C'est mon amie la rose  
Qui l'a dit hier matin.

**P**roverbe : reprendre du poil de la bête.

Tout le monde connaît cette expression, mais d'où vient-elle ?!

*Reprendre du poil de la bête*, comme chacun le sait, c'est retrouver des forces ou du courage après une maladie ou un échec ; c'est aussi reprendre l'avantage sur un adversaire ou un évènement après avoir connu une situation de faiblesse.

L'expression est d'abord apparue au XVI<sup>e</sup> siècle sous la forme *prendre du poil de la bête*, avant de devenir *reprendre du poil de la bête* au XVII<sup>e</sup> siècle.

Elle viendrait d'une croyance répandue chez les Romains de l'Antiquité (et mentionnée par l'auteur latin Pline l'Ancien dans son *Histoire naturelle*), selon laquelle les poils de la bête, qui venait de mordre, permettaient de guérir la plaie : on arrachait une touffe de poils de l'animal, on les brûlait pour les réduire en cendres puis on les appliquait sur la morsure.

Il s'agissait finalement d'une application concrète d'un autre proverbe *combattre le mal par le mal* !

L'expression a, bien sûr, aujourd'hui perdu ce sens pour tendre vers celui que l'on connaît, probablement parce que la formule *prendre du poil* a été assimilée à *prendre de la vigueur*, une connotation qui a ensuite été renforcée par *reprendre*, qui signifie à la fois « prendre de nouveau » et « se rétablir », d'où les deux significations modernes : « se remettre d'une maladie » et « reprendre l'avantage sur l'adversaire ».

Au fond, cette expression signifie qu'après s'être laissé abattre par un évènement particulier, il faut se ressaisir et affronter la cause de ses soucis !



Le club d'écriture

# A

telier d'écriture :

Voici une nouvelle rubrique qui, nous l'espérons, vous plaira. En effet, peut-être avez-vous parfois envie de prendre la plume (le stylo !) pour passer un petit moment agréable, tranquillement chez vous... alors nous avons décidé de vous suggérer des propositions d'écriture comme nous le faisons ensemble à l'atelier. Et pourquoi pas venir ensuite quand vous le souhaitez nous partager vos écrits ?!

Aujourd'hui, nous vous proposons de réfléchir à votre « madeleine de Proust » !

L'expression « madeleine de Proust » qualifie tout phénomène déclencheur d'une impression de réminiscence. Ce peut être un élément de la vie quotidienne, un objet, un lieu, un geste, un son ou une couleur par exemple, qui ne manque pas de faire revenir ou réactiver un souvenir à la mémoire de quelqu'un, comme le fait une madeleine à celle du narrateur d'*À la recherche du temps perdu* dans *Du côté de chez Swann* (1913), le premier tome du roman de Marcel Proust.

## Extrait :

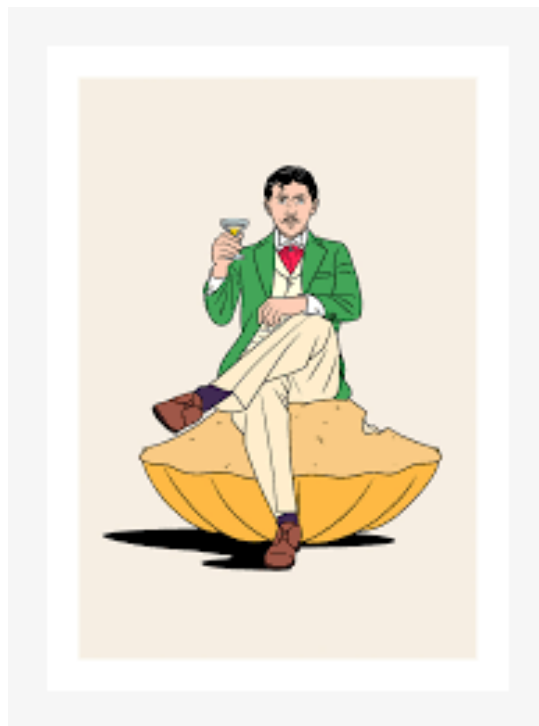
« Et tout d'un coup le souvenir m'est apparu. Ce goût c'était celui du petit morceau de madeleine que le dimanche matin, à Combray (parce que ce jour-là je ne sortais pas avant l'heure de la messe), quand j'allais lui dire bonjour dans sa chambre, ma tante Léonie m'offrait après l'avoir trempé dans son infusion de thé ou de tilleul. La vue de la petite madeleine ne m'avait rien rappelé avant que je n'y eusse goûté ; peut-être parce que, en ayant souvent aperçu depuis, sans en manger, sur les tablettes des pâtisseries, leur image avait quitté ces jours de Combray pour se lier à d'autres plus récents ; peut-être parce que de ces souvenirs abandonnés si longtemps hors de la mémoire, rien ne survivait, tout s'était désagrégé ; les formes – et celle aussi du petit coquillage de pâtisserie, si grassement sensuel, sous son plissage sévère et dévot – s'étaient abolies, ou, ensommeillées, avaient perdu la force d'expansion qui leur eût permis de rejoindre la conscience. Mais, quand d'un passé ancien rien ne subsiste, après la mort des êtres, après la destruction des choses, seules, plus frêles mais plus vivaces, plus immatérielles, plus persistantes, plus fidèles, l'odeur et la saveur restent encore longtemps, comme des âmes, à se rappeler, à attendre, à espérer,

sur la ruine de tout le reste, à porter sans fléchir, sur leur gouttelette presque impalpable, l'édifice immense du souvenir. »

L'effet décrit par Proust est lié à la mémoire involontaire : la réminiscence provoquée par la madeleine ne vient pas d'un effort conscient à se remémorer tel ou tel souvenir, et le narrateur ne se doute pas que la madeleine qu'il va déguster va faire renaître des souvenirs oubliés.

Le souvenir de la madeleine est lié à l'habitude de sa tante qui lui donnait des madeleines trempées au préalable dans son thé.

Vous aussi, une mélodie, un parfum, un plat, un son, un geste, etc. et ça y est ! Vous repartez instantanément dans le passé, vous souvenant d'un moment mémorable. Alors, à vos plumes et plongez l'espace d'un instant dans un souvenir plaisant qui vous donnera le sourire pour un temps !



Le club d'écriture